

SOMMAIRE

2/ Analyse du CASIQ

3/ Les biogaz au Québec

4/ Conférence à Rimouski sur l'électrification des transports collectifs
Premier déjeuner rencontre des Amis de l'IRÉC

À NOTER

Forum international de l'économie sociale et solidaire (FIESS) Pouvoirs publics et société civile

Ce colloque se tiendra à Montréal du 17 au 20 octobre 2011. Pour obtenir de l'information ou s'inscrire, voir www.chantier.qc.ca

AUGMENTATION FULGURANTE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Une dérive qui ne peut garantir une sécurité du revenu aux retraités

Dans une note de recherche publiée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), le chercheur Mathieu St-Onge constate une dérive inquiétante au sein des régimes complémentaires de retraite avec l'augmentation fulgurante des régimes de retraite à cotisations déterminées (RCD). C'est d'autant plus préoccupant que les ministres fédéral et québécois des Finances ont annoncé la création d'un nouveau type de régime de retraite dont le fonctionnement s'apparentera à bien des égards à celui des RCD. Pourtant, ces régimes complémentaires de retraite n'ont plus de rapport avec la protection sociale basée sur une solidarité entre les bénéficiaires grâce à une mutualisation des risques.

Au Canada, entre 1991 et 2008, le nombre de participants et de participantes à un régime de retraite à cotisations déterminées dans le secteur privé est passé de 14 % à 26 %. C'est une augmentation de plus de 420 000 personnes.

En faisant dépendre entièrement le financement de la retraite des rendements, l'organisation des RCD subordonne la logique de la protection sociale à la logique de la spéculation financière. C'est à titre individuel que les salariés doivent faire face à des risques financiers très élevés. « Ces régimes ne permettent pas aux salariés de se créer une rente de retraite en dehors de conditions spéculatives. Ils doivent assumer la totalité du risque associé à la fluctuation des marchés financiers », a poursuivi le chercheur de l'IRÉC.

Pas de dispositifs de sûreté

Au sein des RCD, la démarche collective est court-circuitée à plusieurs moments par des décisions individuelles que doivent prendre les participants et les participantes, ce qui démutualise de facto le risque financier auquel sont confrontés les salariés.

L'étude identifie notamment trois éléments de ces régimes qui pénalisent les salariés. D'abord, il n'existe pas de dispositifs de sécurité pour remédier aux mauvaises performances financières des fonds rattachés aux RCD. La gestion individuelle typique des RCD ne permet pas de bons rendements en plus d'être mal adaptée aux cheminement de carrière des salariés.

De plus, les modalités régulant le moment du décaissement du capital accumulé dans les comptes individuels n'atténuent pas les risques liés à cette étape cruciale dans le processus de financement de la retraite. À cet égard, le chercheur souligne qu'une chute des marchés financiers ou une

baisse des taux d'intérêt à la veille du départ à la retraite peuvent affecter le revenu de retraite de manière permanente.

Enfin, avec les RCD, le risque financier lié à l'espérance de vie est assumé entièrement par les individus et non par le régime.

« Ainsi, à l'opposé des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD) dont le risque de longévité est mutualisé par l'ensemble des bénéficiaires, les RCD ne disposent d'aucun mécanisme

Trois facteurs pénalisent le retraité

- 1) Il n'existe pas de dispositifs de sécurité pour remédier aux mauvaises performances financières des fonds rattachés aux RCD;
- 2) Une chute des marchés financiers ou une baisse des taux d'intérêt à la veille du départ à la retraite affectent le revenu de retraite de manière permanente;
- 3) Le risque financier lié à l'espérance de vie est assumé par les individus et non par le régime.

pour contrer cette dimension du risque », s'est inquiété Mathieu St-Onge.

Améliorer les régimes publics de retraite

Dans un premier temps, le chercheur considère qu'une amélioration et une consolidation des régimes complémentaires de retraite passent par une réforme du versant public du régime des retraites. Une augmentation de la part des revenus qui proviennent du Régime de pension du Canada (RPC) et du Régime des rentes du Québec (RRQ) réduirait non seulement le poids financier des régimes complémentaires dans le financement direct des retraites, mais aussi les besoins de financement provenant de ces régimes ou de l'épargne retraite individuelle.

Pour sécuriser davantage les revenus de retraite, le RPC et le RRQ devraient viser un seuil de remplacement du revenu d'au moins 50 %. Actuellement, ils visent à remplacer 25 % du revenu des personnes dont le salaire est inférieur au maximum des gains admissibles pour une pension.

Cette amélioration des régimes publics pourrait être financée par une augmentation des gains admissibles donnant droit à une rente et par un transfert partiel des cotisations aux régimes privés vers les régimes publics.

Développer de nouveaux régimes complémentaires de retraite

Une réforme de la législation sur les régimes complémentaires doit être faite afin de favoriser le développement de nouveaux types de régime. À priori, ces régimes collectifs seraient moins risqués puisqu'ils seraient de plus petite taille en raison de la réforme proposée du RPC et du RRQ. Ces régimes devraient offrir de nouvelles modalités de partage du risque entre les employeurs et les salariés.

Les régimes à financement salarial ainsi que les régimes de retraite sectoriels représentent des avenues intéressantes, car ils sont plus efficaces sur le plan de la protection sociale.

« Le pire choix politique serait de créer de nouveaux régimes de retraite dont le fonctionnement s'inspirerait des RCD, conclut le chercheur. Avec la montée des RCD, nous remplaçons un système de pension collectif par un système d'épargne salariale individuel dont la finalité est d'accumuler un capital ».

Cette note de recherche intitulée *La montée des régimes de retraite à cotisations déterminées : vers la fragilisation des retraites ?* est disponible à l'URL suivante : <http://www.irec.net/index.jsp?p=67>

ANALYSE DU CASIQ AU 31 MARS 2011

L'IQ-30 connaît une hausse de 2,43 %

Au cours du mois de mars 2011, l'IQ-30 est en hausse de 2,43 % pour se situer à 1423,53. Dix-huit titres ont augmenté alors que douze autres ont baissé. Six des sept secteurs de l'IQ-30 ont connu une hausse. Le secteur des Technologies de l'information a connu la plus forte variation positive soit 4,96 %. Le secteur des Télécommunications a connu une baisse de l'ordre de -2,22 %.

Le titre de la compagnie Bombardier BBD.B a augmenté de +14,08 % au cours du

mois. Quant à celui de la compagnie Semafo, il a affiché une diminution de l'ordre de -8,74 %.

Depuis le début de l'année, huit des dix secteurs du TSX composé ont eu une croissance positive alors que la variation totale fût de +5,01 %. La plus forte variation positive provient du secteur de la Santé avec une croissance de 19,99 %.

Pour des informations plus complètes, voir l'URL : <http://www.iq30-iq150.org/>

Tableau comparatif des secteurs

Depuis le lundi 28 février 2010 au jeudi 31 mars 2011

	IQ-30 (%)	TSX Composé (%)
10-Énergie	-	-1,54
15-Matériaux	1,18	-0,35
20-Industrie	4,34	2,80
25-Consommation discrétionnaire	0,31	-0,54
30-Biens de consommation de base	-3,39	0,22
35-Santé	-	6,19
40-Finance	2,44	1,53
45-Technologies de l'information	4,96	-2,23
50-Télécommunications	-2,22	0,56
55-Services aux collectivités	-	1,39
Variation	2,43	-0,14

N.B. Le secteur de l'énergie, la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

Tableau comparatif des secteurs de l'IQ-30 avec les secteurs de l'Indice composé S & P/TSX

Depuis le début de l'année au jeudi 31 mars 2011

	IQ-30 (%)	TSX composé (%)
10-Énergie	-	10,45
15-Matériaux	-2,22	-1,58
20-Industrie	29,69	7,76
25-Consommation discrétionnaire	-0,25	-2,46
30-Biens de consommation de base	2,53	2,21
35-Santé	-	19,99
40-Finance	2,10	8,53
45-Technologies de l'information	18,20	11,56
50-Télécommunications	-0,34	3,67
55-Services aux collectivités	-	0,04
Variation	7,03	5,01

N.B. Le secteur de l'énergie, de la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

IQ-30 : Les plus fortes hausses depuis le début de l'année

Société	Prix (\$)		Variation du titre (%)	Pondération (%) au 31 déc. 2010	Variation pondérée %
	31 déc. 2010	31 mars 2011			
Bombardier	5,01	7,13	42,32	4,87	2,06
Banque Nationale du Canada	68,52	78,79	14,99	8,33	1,25
Banque Royale du Canada	52,32	59,99	14,66	6,62	0,97
Groupe CGI	17,20	20,33	18,20	3,64	0,66
Chemins de fer nationaux du Canada	66,35	73,15	10,25	5,61	0,57

Encore loin du cercle vertueux suédois

Dans la foulée du documentaire que le Réseau de l'information (RDI) prépare sur la municipalité de Kristianstad en Suède¹, le directeur général de l'IRÉC a rencontré les responsables de la compagnie québécoise Bio-Méthatech à St-Hyacinthe qui a introduit une démarche de bio-méthanisation du même type que celle que l'on observe dans la municipalité suédoise. Le Québec est encore loin du cercle vertueux atteint en Suède. Toutefois cette expérience et quelques autres méritent d'être connues, car les biogaz constituent une ressource au potentiel énorme, mais encore peu exploité.

La municipalité de St-Hyacinthe avait un problème avec l'élimination des boues de son usine de traitement des eaux usées. Non seulement devait-elle payer pour leur enfouissement, mais elle désirait investir pour améliorer la performance de son usine de traitement.

La Ville a décidé d'adopter une approche et une philosophie qui se rapproche de celle de Kristianstad. Elle a choisi de transformer son usine de traitement en y adjoignant une composante de production de biogaz. Elle a donc eu recours à une technologie allemande produite sous licence par la compagnie québécoise Bio-Méthatech.

L'idée derrière cette approche est de traiter les eaux usées afin de produire du méthane qui est utilisé à son tour pour faire fonctionner un séchoir qui élimine l'eau des boues. Le procédé a permis une baisse du volume des boues de l'ordre de 80 à 90 %.

Les autorités de la ville sont en discussion pour transformer ces résidus en fertilisants agricoles et les vendre à un industriel. Elles voudraient à court terme réduire leurs dépenses en baissant encore plus le volume des boues à enfouir.

Enfin, les élus municipaux songent à une deuxième phase afin de traiter des déchets organiques industriels afin d'augmenter la production de méthane.

Pour rentabiliser cette deuxième phase, ils se trouvent devant deux choix : 1) transformer le biogaz en électricité, mais Hydro Québec devrait accepter de l'acheter aux coûts de production comme le fait Hydro Ontario.

1. Voir le numéro 13 du *Bulletin de l'IRÉC*, pp. 3-4



Les installations de bio-méthanisation de la compagnie québécoise Bio-Méthatech près de la station d'épuration des eaux usées à St-Hyacinthe.

Pour l'instant, Hydro Québec refuse; 2) ouvrir le biogaz au marché et trouver un débouché commercial. Une difficulté que rencontrent les autorités à St-Hyacinthe contrairement à ce qui existe à Kristianstad réside dans l'absence

d'un système de transport public utilisant les biogaz. De plus, la possible émergence de la filière du gaz de schiste constitue un autre frein.

Un potentiel énorme pour le Québec

Avec une population de 7,8 millions d'habitants, le Québec produit 6,7 millions de tonnes de déchets annuellement. Il produit aussi par exemple de la viande pour la consommation dont 7,5 millions de porcs annuellement. Ces sources (déchets humains et d'élevage) peuvent produire du biogaz via le compostage dans des digesteurs anaérobies (sans oxygène) et par captation dans les lieux d'enfouissement. « Le Québec exploite un très faible pourcentage de sa capacité de biogaz. Il en laisse s'échapper une grande quantité dans l'environnement », constate Robert Laplante.

Selon Hydro-Québec, le potentiel est de 2 248 MW (thermique et électrique combiné), soit 15 à 18 TWh annuellement. Ce calcul ne tient pas compte du biogaz de bois.

Québec adopte une réglementation en 2005

Le gouvernement du Québec a adopté en 2005 une réglementation visant notamment à minimiser l'impact des biogaz issus des sites d'enfouissement sanitaires. Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières

résiduelles oblige les lieux d'enfouissements techniques les plus importants, c'est-à-dire ceux qui enfouissent plus de 50 000 tonnes de matières résiduelles par année, à capter les biogaz pour idéalement les valoriser ou encore les éliminer. En 2009, Québec et Ottawa se sont engagés à subventionner conjointement à hauteur de 650 millions de dollars la construction d'usines de biométhanisation et de compostage à Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Rivière-du-Loup. Dès 2013, Montréal et Québec prévoient respectivement détourner de l'enfouissement 230 000 et 85 000 tonnes de matières organiques par année.

Cependant, des organismes n'ont pas attendu l'action du gouvernement pour agir.

Gazmont

Depuis 1968, près de 35 millions de tonnes de matières résiduelles ont été enfouies à la carrière Miron. En 1988, la Ville de Montréal prenait possession de ce site, installait un réseau de captage du biogaz et lançait un appel d'offres pour la valorisation du biogaz. Elle retenait la proposition de Gazmont, société formée d'entreprises privées, pour construire et exploiter une centrale, d'une capacité de 25 MW, produisant de l'électricité à partir du biogaz au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

La construction de la centrale, représentant un investissement privé de 37 M\$, a débuté en avril 1995. La centrale est en opération commerciale depuis novembre 1996, et la totalité de l'électricité produite est vendue à Hydro-Québec.

Site d'enfouissement à Saint-Étienne-des-Grès

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a mis de l'avant un projet permettant de recycler les biogaz de son site d'enfouissement à St-Étienne-des-Grès. Les matières résiduelles du site produisent environ 130 000 tonnes de CO₂. En fait, c'est comme si on retirait environ 20 000 voitures du réseau routier.

Dès l'ouverture du site d'enfouissement, les autorités ont donc travaillé avec des entreprises oeuvrant dans différents domaines : les serres, le séchage du bois, la pisciculture, l'industrie du verre, etc.

Un des projets qui a été retenu est celui des Serres du Saint-Laurent. Les exploitants de serres au Québec ont beaucoup de difficulté à être compétitifs dans leur marché durant les mois d'hiver. De plus, ils ne peuvent plus compter sur un tarif préférentiel que leur accordait Hydro-Québec auparavant. Alors, le coût de l'énergie est crucial pour eux. Ainsi, le

Le débat se poursuit en région

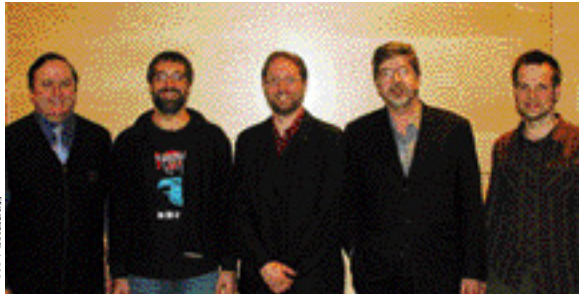
L'IRÉC a participé le 6 avril dernier à une rencontre d'information sur l'électrification des transports collectifs à Rimouski qui a réuni 175 participants et participantes. « Innovant et structurant pour les régions du Québec, le projet d'un réseau national de monorails rapides électriques interpelle vivement les Bas-Laurentiens », ont estimé les représentants du regroupement d'organismes à l'origine de cette activité.

Le directeur général de l'IRÉC a qualifié le projet du monorail de grande « Baie-James » du transport en commun. « Le développement d'un tel projet, a-t-il dit, ferait croître la balance commerciale du Québec ». Pour financer ce réseau, il a indiqué que l'intervention de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le biais d'un investissement ciblé pourrait s'avérer très intéressante pour la caisse elle-

même. Le physicien Pierre Langlois a vivement intéressé l'auditoire lorsqu'il a démontré que la technologie du moteur roue mise au point au Québec rendrait possible le trajet Québec-Montréal en moins de 60 minutes. Il s'est réjoui que le Réseau des ingénieurs du Québec se soit prononcé récemment en faveur de la mise en place d'un tel réseau.

Parmi les organisateurs de l'évènement, il y avait le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), le Centre local de développement (CLD) de Rimouski-Neigette, le conseil régional FTQ, le Ralliement Jeunesse Rimouski-Neigette (RALJ), le Comité d'action de l'UQAR sur les changements climatiques (CADUCC) et les députés du PQ et du Bloc.

Pour connaître l'excellente couverture médiatique, consultez la page Facebook en cliquant sur l'icône sur la page d'accueil du site de l'IRÉC.



Pierre Langlois, consultant et auteur, Martin Poirier du Ralliement Jeunesse Rimouski-Neigette (RALJ), Robert Laplante de l'IRÉC, Patrick Morin du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et Yannick Gendreau du Comité d'action de l'UQAR sur les changements climatiques (CADUCC)

PREMIER DÉJEUNER RENCONTRE DES AMIS DE L'IRÉC

Une contribution au débat public

À l'occasion des dépôts du budget du Québec et du Canada, l'IRÉC a invité trois spécialistes le 25 mars 2011 à venir s'entretenir avec une trentaine d'Amis de l'IRÉC. L'institut souhaite que les Amis de l'IRÉC bénéficient de rencontres privilégiées susceptibles de servir le développement du réseau et l'enrichissement des conditions de participation au débat public.

Pierre Gouin, économiste notamment au ministère des Finances du Québec et à la Caisse de dépôt et placement a entrepris de démontrer qu'en dépit des discours officiels on peut établir que les finances publiques sont serrées, mais saines. « En réalité, dit-il, l'équilibre entre les

revenus et les dépenses du gouvernement sera atteint dès 2012-2013, et le budget sera en surplus d'un milliard de dollars en 2013-2014 ».

Un des éléments intéressants de la présentation de Mario Seccareccia, économiste à l'Université d'Ottawa, a été de montrer qu'il n'y a aucune preuve scientifique corroborant l'équation entre les baisses d'impôt et l'investissement.

Enfin, Benoît Lévesque, sociologue à l'UQAM, a montré qu'un budget est une opération à la fois économique et politique. Il a émis des considérations fort pertinentes concernant la production des budgets gouvernementaux, leur contenu et leur suivi.



Robert Laplante (debout), Benoît Lévesque, Mario Seccareccia et Pierre Gouin (de gauche à droite)

biogaz serviront à chauffer le complexe serri-cole et à fournir le gaz carbonique nécessaire à la croissance des plantes cultivées de façon hydroponique. C'est ainsi qu'à l'été 2007 une nouvelle serre à la fine pointe de la technologie a été construite à Saint-Étienne-des-Grès. Ce nouveau complexe de serres chauffé aux biogaz émanant du site d'enfouissement totalise une superficie de 18 hectares, soit l'équivalent de 35 terrains de football.

Deux usines sauvées par les énergies vertes à Matane

Enfin, nous nous attarderons sur le cas récent des usines de Tembec et de RockTen. Menacées de fermeture, elles se sont mises au vert et 225 emplois seront ainsi conservés.

L'usine de RockTenn avait été fermée pendant 14 mois en 2008-2009. L'achat de deux chaudières à biomasse forestière a permis de réduire le coût de production de carton cannelure de 30 \$ la tonne et l'utilisation de mazout de 90 %.

La Ville de Matane a créé un nouvel organisme sans but lucratif Énergie Matane qui gère les chaudières à biomasse et vend à RockTenn la vapeur générée par ces chaudières.

Tembec de son côté a investi dans une installation de traitement anaérobie servant à la transformation des effluents et au captage du gaz méthane pour sécher la pâte produite à l'usine. De plus, une chaudière électrique remplacera aussi une installation au mazout lourd.

Ces deux projets chez Tembec devraient réduire annuellement d'environ 6 M\$ les coûts de production et de 60 % les rejets au site d'enfouissement. La compagnie croit qu'elle obtiendra ainsi les coûts de production parmi les plus bas du monde

BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 14

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. 514 380-8916/Télexcopieur : 514 380-8918
adm.irec@videotron.net/ www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante
Responsable du bulletin : André Laplante
514 564-7955/andrelaplante@irec.net

Collaboration : Frédéric Farrugia (CASIQ),
Guillaume Laplante-Anfossi (Page Facebook),
Graphisme (grille) : Anne Brissette
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec